

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 29 mars 2010

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 11
Votants 13

**l'an deux mil dix
et le vingt neuf mars**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

22 mars 2010

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Bernard TROALEN - Michel LE BARS – Eric LE BARS – Jean PLIQUET – Daniel ULRICH - Annie JULIEN – Jean-Yves BOZEC – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN.

Absents : Emmanuelle RASSENEUR – Marcel SERGENT
Eric BIGOT ayant donné procuration à Guy MARZIN
Gilles ALLAIN ayant donné procuration à Ronan CHATALIC

Objet de la délibération

Tableau des effectifs :

Création d'emploi à compter
du 1^{er} septembre 2010

Monsieur Eric LE BARS a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que l'effectif des enfants à l'école est relativement important depuis quelques années et a nécessité le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée pour assurer l'encadrement de la deuxième classe de maternelle et la surveillance de la garderie périscolaire depuis septembre 2008.

L'effectif scolarisé se maintenant, les besoins sont constants. D'autre part, deux agents occupant les fonctions d'agent spécialisé en école maternelle vont faire valoir leurs droits à la retraite d'ici trois ans. Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet (20 heures par semaine) à compter du 1^{er} septembre 2010 pour la personne actuellement salariée de la commune en contrat à durée déterminée jusqu'au 2 juillet 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2010 :

EMPLOI	Grade associé	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire	Catégorie
ATSEM	ATSEM 2 ^{ème} classe	0	0		C
	ATSEM 1 ^{ère} classe	0	1	Temps non- complet 20 heures	C
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	1	Temps non- complet 17,5 heures	C

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN